



DELIBERATION N°304 _DE 08042025

Conseil d'Administration du 08 avril 2025

Mise en place d'un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes pour les agents du CDG 66

Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales,

Le 08 avril deux-mille-vingt-cinq à 10 heures au CDG66, 35 bd St Assisclé-Centre Del Món salle de conférence - 66000 PERPIGNAN, se sont réunis les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 18 février 2025 sous la présidence de M. Robert GARRABÉ,

-Nombre d'administrateurs titulaires en exercice : 28

-Nombre de membres présents : 10

-Nombre de membres votants : 16

Membres titulaires du Conseil d'administration :

Présents

Collège des communes affiliées

Titulaires :

M. Robert GARRABÉ, Président

M. CALVET Guy, M. PLA Raymond, M. PIQUET Philippe, M. TAHOCES Antoine, M. VILA Jean, M. NIFOSI Christian, M. OLIVE Robert,

Collège des établissements affiliés

M. PUGINIER Jean (*Com Com Corbières Salanque*) suppléant de M. LOPEZ Jean-Jacques,

Collège spécifique des adhérents au socle commun (art23 – LOI 84-53 modifiée)

Mme BACH Marie (*Perpignan*),

Absents excusés

Collège des communes affiliées

M. BILLES Jean-Paul, M. PORTEIX Yves, M. CHAMBON Jean-Louis, M. GALAN Bruno, M. PAILLES Roger, M. THIBAUT Jean-Jacques, M. SOLE Jean-Michel, Mme COSTA Marie, Mme GARCIA-VIDAL Madeleine, M. REMEDI Bernard, M. GARSOU Jacques,

Collège des établissements affiliés

M. ROQUE Jean, M. LOPEZ Jean-Jacques, M. PUIG Louis

Collège spécifique des adhérents au socle commun (art 23 IV – loi 84-53 modifiée)

M. DUSSAUBAT François (*Perpignan*), Mme ROLLAND Martine (*SDIS66*), M. LACAPERRE Rémi (*CD*), Mme SADOURNY Marie-Pierre (*CD*), M. RALLO François (*PMM*)

Représentés ayant donné pouvoir

Mme ROLLAND Martine à M. VILA Jean

M. BILLES Jean-Paul à M. PLA Raymond

Mme COSTA Marie à Mme BACH Marie

M. PORTEIX Yves à M. NIFOSI Christian

M. PAILLES Roger à M. TAHOCES Antoine

M. REMEDI Bernard à M. CALVET Guy

Personnalités invitées

M. Clément STOLBOWSKY, Directeur Général des Services du Centre de Gestion 66

M. Nasser AFIF, Directeur du pôle Administration générale, expertise juridique, accompagnement statutaire

Mme Magali THEROND VAN TOL, responsable du service Administration générale

M. Philippe PUJOL, Responsable du Centre des Finances Publiques Perpignan Municipale



Mme Anne Sophie DEVEAUX, Conseillère aux décideurs locaux

DELIBERATION N°2304_DE 08042025

Conseil d'Administration du 08 avril 2025

Le Conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L. 135-6 A, L. 135-6 et R. 135-1 à R. 135-10,

Vu la convention annexée à la présente délibération,

Vu la procédure de signalement telle qu'annexée à la présente délibération,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 02 avril 2025,

Vu le rapport présenté au Conseil d'administration,

Considérant que la délibération n° 275_DE_04072024 du 04 juillet 2024 prévoit la mise en place d'un dispositif de lanceur d'alerte,

Considérant qu'il convient d'interpréter les termes dudit dispositif comme ceux se référant aux dispositions des articles L. 135-6 A, L. 135-6, R. 135-1 à R.135-10 du CGFP,

Considérant que les dispositions relatives aux lanceurs d'alerte telles que prévues par le décret n° 2022-1284 du 03 octobre 2022 feront l'objet d'une étude d'opportunité ultérieurement,

Considérant qu'au vu de ce qui précède un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes a été présenté au comité social territorial en formation spécialisée du 02/04/2025.

Après en avoir délibéré,

DECIDE DE :

Article 1 :

Mettre en place le dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes au bénéfice des agents du CDG 66 tel qu'annexé à la présente délibération,

Article 2 :

Désigner M. Claude BEAUFILS comme référent des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans un cadre mutualisé porté par le CDG09,

Article 3 :

Rémunérer le référent des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes sous la forme de vacations selon les modalités suivantes :

- Examen de la recevabilité d'une demande : 30€ brut,
- Réponse au fond : 125€ brut pour une réponse de base et 250€ brut pour tout dossier complexe exigeant une étude personnalisée,

Article 4 :

Autoriser le Président à signer tout document afférent au dispositif.

Article 5 :

Inscrire les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ces dispositions au chapitre budgétaire 012.

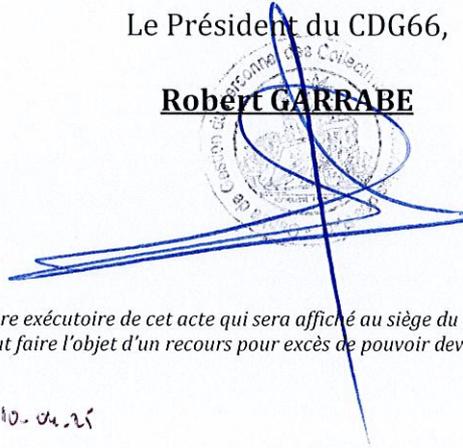
Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

PERPIGNAN, le 08 avril 2025

Le Président du CDG66,

Robert GARRABE



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège du CDG66
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
- Transmis au représentant de l'Etat le : 10.04.25